

CONSEIL MUNICIPAL 2019-04

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU 16 MAI 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 16 mai à 20 h 30, le Conseil Municipal de Clermont-Savès, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil.

Etaient présents : Arnaud AUGIER Raymond BORT Alain BESCOPI Philippe CAPDEVILLE Gaëtan LONGO Nathalie MARSOT Patrick MEGRIER Michel ESPINASSE Nadine DAX	Absent donnant procuration : Absente : Magalie BENSIMON Secrétaire de séance : Nathalie MARSOT
--	---

Le dernier compte-rendu du Conseil Municipal en date du 10 avril 2019 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit rajouté à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention entre la Commune, le Comité des Fêtes et FestiPop RockEstival pour l'organisation des festivités

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte que ce nouveau point soit traité dans cette séance dont le nouvel ordre du jour est le suivant :

- 4.1 – Décision modificative n° 01 – Virement de crédits
- 4.2 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès - Année scolaire 2018-2019
- 4.3 – Participation aux frais de cantine de l'école de Monferran-Savès
- 4.4 – Participation aux frais de fonctionnement de l'école Notre Dame Le Clos Fleuri - Année scolaire 2018-2019
- 4.5 – Convention entre la Commune, le Comité des Fêtes et FestiPop RockEstival pour l'organisation de festivités
- 4.6 - Fonds Solidarité Logement (FSL)
- 4.7 – Mise en place du bureau de vote pour les élections européennes
- 4.8 – Compte-rendu de réunions diverses
- 4.9 - Questions diverses

4.1 – Décision modificative n° 1 : Mouvements de crédits - Délibération n° 201915

Designation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D 615231 : Voirie	2 000,00 €			
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	2 000,00 €			
D 023 : Virement section investissement		2 000,00 €		
TOTAL D 023 : Virement à la sectⁿ d'investis.		2 000,00 €		
Total	2 000,00 €	2 000,00 €		
INVESTISSEMENT				
D 2151 : Réseaux de voirie		2 000,00 €		
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles		2 000,00 €		
R 021 : Virement de la section de fonct				2 000,00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonct.				2 000,00 €
Total		2 000,00 €		2 000,00 €
Total Général		2 000,00 €		2 000,00 €

Le conseil municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1.

4.2 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école de Monferran-Savès pour l'année 2018 / 2019 - Délibération n° 201916

- Deux enfants de Clermont-Savès sont scolarisés sur la commune de Monferran-Savès. La participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 994.30 euros par élève, soit 1 988.60 €.

Accord de participation à l'unanimité.

4.3 - Participation aux frais de cantine de l'école de Monferran-Savès

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune de Monferran-Savès demande un complément de participation financière au service de restauration collective (cantine) aux communes dont les enfants sont scolarisés dans ses écoles.

Le montant de la participation demandée s'élève à 341.23 €.

Le conseil décide de reporter ce point à l'ordre du jour d'une prochaine réunion du conseil municipal.

4.4 - Participation aux frais de fonctionnement de l'école le Clos Fleuri pour l'année scolaire 2018 / 2019 - Délibération n° 201917

- Neuf enfants de Clermont-Savès sont scolarisés à l'école privée Le Clos Fleuri. La participation aux frais de fonctionnement de l'école pour l'année scolaire 2018-2019 s'élève à 600 euros par élève, soit 5 400 €.

Accord de participation à l'unanimité.

4.5 – Convention entre la Commune, le Comité des Fêtes et FestiPop RockEstival pour l'organisation de festivités - Délibération n° 201918

(Madame DAX, directement concernée, se retire de la salle et ne prend pas part au vote)

Dans la continuité des années passées, dans le cadre des festivités, la commune souhaite s'associer au Comité des Fêtes et à FestiPop RockEstival pour l'organisation des manifestations.

Il propose qu'une convention tripartite soit signée entre les différents protagonistes afin de cadrer le rôle de chacun.

Accord à l'unanimité.

4.6 - Fonds de solidarité logement

Le Conseil Départemental sollicite la participation à l'abondement du Fonds de Solidarité Logement (FSL) pour l'année 2019.

Le conseil municipal ne souhaite pas contribuer à ce fonds.

4.7 – Mise en place du bureau de vote pour les élections européennes

Fin de séance à 22 h 15

Gaëtan LONGO
Maire